

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Juillet

LES TROUBLES DU QUARTIER LATIN

La nouvelle de la mort du malheureux Nuger, assommé dans la bagarre de samedi soir au quartier latin, a vivement impressionné le monde des étudiants et la population parisienne tout entière, trop souvent victime des brutalités de la police.

Aujourd'hui la chose est plus grave puisqu'il y a eu mort d'homme, et pourtant la raison du conflit est bien insignifiante : elle est même tant soit peu ridicule.

Les étudiants avaient voulu protester contre la condamnation de leur camarade Guillaume, victime du sénateur Bérenger. Cette manifestation était parfaitement anodine.

La patrie n'était pas en danger parce que quelques centaines de jeunes gens avaient résolu d'aller donner un charivari à un sénateur, trop austère à leur gré. Point n'était besoin de les assommer pour cela : il suffisait de les surveiller de loin et il était tout à fait inutile de prendre des mesures particulières.

Il était surtout extraordinairement maladroît de faire donner à cette occasion la brigade centrale. Tout le monde sait à Paris — seul peut-être le préfet de police l'ignore — l'animosité qui existe entre étudiants et agents de la brigade centrale. Nombre de fois ils ont eu maille à partir ensemble et chaque fois qu'ils se rencontrent c'est avec le secret désir de se rosser réciproquement.

La brigade centrale, déjà fort brutale de sa nature dans les circonstances ordinaires, devient absolument enragée quand on l'envoie au quartier latin, où elle sait par avance l'accueil qu'on lui ménage. Aussi on en est encore à se demander ce qui a pu amener M. Lozé à préparer de gaieté de cœur une bagarre qu'il devait savoir inévitable.

Le gouvernement n'a vraiment pas de chance et si la chose n'était si triste, on aurait presque envie de sourire en constatant

avec quel singulier empressement le président du conseil saisit toutes les occasions de se couler. Il va avoir besoin probablement dans quelques jours de toute son énergie, pour faire respecter la loi à la Bourse du travail et au lieu de se ménager, il dépense cette précieuse énergie à tort et à travers et il rend la police suspecte au moment même où il va être obligé de lui faire accomplir une besogne plus que délicate.

Tant pis pour lui ! Ne forçons point notre talent, a dit La Fontaine, et M. Dupuy, qui a fait ses classes, n'a qu'à méditer cet axiome, et n'a peut-être jamais été si bien à même d'en concevoir toute la profondeur. Le plus terrible maintenant pour le gouvernement, c'est qu'il va falloir réparer le mal.

M. Dupuy a bien promis dans sa réponse à l'interpellation de M. Millerand, d'ouvrir toutes les enquêtes nécessaires et de rechercher les responsabilités, pour faire « ce qu'exigent l'intérêt de l'ordre et ceux de la démocratie dans un pays libre ».

Mais ce langage administratif ne nous dit pas grand chose. Il faut une autre sanction aux troubles du quartier latin. Le bruit de la démission de M. Lozé, le préfet de police, a été répandu lundi à la Chambre des députés, mais il n'a pas été confirmé. Cette perspective a suffi néanmoins pour sauver le cabinet. L'attitude bruyante des étudiants a beaucoup contribué aussi à ce résultat. Les députés ne pouvaient admettre qu'on eût l'air de peser sur leurs décisions, et le principe des responsabilités de la police ayant été admis par le président du conseil, la satisfaction était suffisante pour eux.

Quand à la discussion elle-même, elle n'a présenté aucun intérêt spécial. M. Dupuy a promis tout ce qu'on a voulu, en retenant en même temps tout ce qu'il a pu.

Il conciliera, a-t-il dit, les intérêts de l'ordre et ceux de la démocratie dans un pays libre. Tout cela est très bien. Mais le ministère sort encore diminué de cette aventure. Il est attaqué de tous côtés et il est mal servi

par les événements. Dans peu de jours il aura à subir de nouveaux assauts, et il est peu probable qu'il ait encore assez de prestige et de force pour y résister.

J. QUERCYTAÏN.

L'ÉMEUTE

AU QUARTIER LATIN

JOURNÉE DE LUNDI

Paris, 4 juillet.

De nouvelles manifestations d'étudiants ont eu lieu dans la soirée d'hier.

Les manifestants ont assailli la préfecture de police dont le poste est rentré à l'intérieur. Ils ont jeté des pierres contre les portes et ont brisé les vitres.

Ils ont arraché le drapeau, et bientôt 300 agents sont sortis et ont dispersé la foule.

Les gardes à cheval barrent le pont St-Michel, mais les manifestants continuent le tapage boulevard St-Michel et brisent kiosques et réverbères.

De nouvelles bagarres se sont produites à 11 heures 1/2 place St-Michel.

Plusieurs agents ont été blessés.

Une autre bande tente d'aller au ministère de l'intérieur, mais elle est arrêtée faubourg Saint-Honoré et refoulée vers les boulevards, après une bagarre dans laquelle plusieurs personnes sont blessées.

Cependant, les désordres continuent sur le boulevard St-Michel.

Tous les réverbères sont abattus. L'obscurité est complète.

Deux kiosques sont brûlés sur le pont St-Michel, ainsi que deux autres sur le boulevard.

Les agents ne cessent de charger jusqu'à une heure du matin.

Le nombre de blessés dans la soirée est évalué à 150 dont deux journalistes, Marelleau, du *Matin* et Gaston Méry de la *Libre Parole*, qui faisaient leur métier de reporters.

Une dizaine d'agents sont également blessés ; une trentaine d'arrestation ont été opérées.

Les étudiants protestent contre des actes de sauvagerie commis, disent-ils, par des gens sans aveu, venus pour faire du désordre.

Ils affirment y être complètement étrangers.

M. Lozé a démenti cette nuit être démissionnaire.

Six étudiants délégués ont visité M. Dupuy et ont demandé la démission de M. Lozé.

A propos de l'inhumation publique de M. Nu-

ger, M. Dupuy a répondu que le gouvernement prendra aujourd'hui les mesures qu'il jugera nécessaires.

Le *Journal* assure que pendant la bagarre plusieurs coups de feu ont été tirés par quatre agents, place de la Sorbonne.

On assure que l'état de M. Gaston Méry est inquiétant.

Il a reçu de nombreux coups de sabre-baïonnette.

Les blessures de M. Marolleau sont également graves et nombreuses.

Le bruit court que l'enterrement de M. Nuger aura lieu dans la matinée.

Les anarchistes ont l'intention de provoquer des troubles.

L'*Eclair* parle de mettre sur pied la garnison de Paris.

Une nouvelle et sanglante bagarre a eu lieu cette nuit au quartier latin.

La préfecture de police a été assiégée par les étudiants exaspérés par le démenti de la démission de M. Lozé.

Des charges fréquentes ont eu lieu ; les agents et les gardes municipaux ont mis sabre au clair. On parle de 150 arrestations.

On dit même qu'un homme a été tué à coups de baïonnette, et que deux agents ont été jetés dans la Seine. Il est impossible de vérifier ces bruits que nous donnons sous toutes réserves.

Plusieurs journalistes ont été blessés, dont quelques-uns grièvement.

Un agent assommé

Un agent isolé se trouvait en butte aux sarcasmes des passants et des étudiants, rue des Ecoles et n'y faisait pas grande attention, lorsqu'il reçut d'un ouvrier en blouse blanche — toujours, naturellement — une pierre dans la tête.

Exaspéré, littéralement affolé, l'agent dégagna et chargea son agresseur qui s'enfuit et se perdit dans la foule.

Arrivé sur le milieu de la chaussée du boulevard St-Michel, en face du « Vachette », l'agent fut entouré, assailli par la foule, composée en partie d'étudiants, en partie de gens de toutes conditions qui, furieux de lui voir le sabre en main, le frappèrent et essayèrent de le désarmer.

C'est alors que le spectacle fut poignant de cette chasse à l'homme, où, au rebours de ce qui arrive généralement, l'individu traqué était un agent de police.

Le malheureux brandissait son arme, fourrageait, essayait de frapper les plus proches. Parvenu sur le trottoir de gauche, il semblait se dégager de ses acharnés persécuteurs, et bon nom-

à son aise.

— Oh ! de ce jour-là, je me crus guéri... guéri, car c'était bien une maladie morale qui m'avait atteint. Par instants, je sentais mes violences revenir. Il me suffisait de regarder ma fille pour chasser la mauvaise nature. Ma bien-aimée petite Gertrude !... Mon bonheur ne devait pas durer longtemps. Il y a quinze jours, j'eus dans un journal que M. de Villestrac venait d'être rappelé en France. Ce nom réveilla le passé avec tout son cortège de mauvais sentiments. Je redevins soucieux, violent. J'épiaï ma femme ! Enfin, avant-hier, une lettre arriva à son adresse. Je commis une première lâcheté.

Je décrochai cette lettre qui ne m'appartenait pas, elle était de M. de Villestrac. Il annonçait sa visite à Mme de Courrance. A cette lecture, je fus pris d'une sorte de folie. Je m'arrangeai de façon à ce que la lettre fut remise à ma femme, puis je lui annonçai que j'allais faire un voyage à Bergerac... Vous devinez le reste. Elle était innocente, la sainte créature. Je pris la douce placidité de son regard pour la tranquillité de la faute sans remords... Au milieu de la nuit dernière, je revins. Mme de Courrance, séduite par la beauté de la nuit, se promenait dans son jardin... Ce fut pour moi une preuve de plus. La maison était vide. Elle avait donné congé à nos gens. Je crus qu'elle avait voulu éloiigner tout témoin indiscret... Ah ! monsieur, épargnez-moi le reste !... J'étais armé... j'ai vu rouge... j'ai tué ! Je suis un assassin, je mérite la mort, qu'on me la donne, ce sera justice !

Il était aisé de voir que le marquis souffrait le martyre. De grosses gouttes de sueur perlaient à

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 4

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

PROLOGUE

II

Le marquis de Courrance

— Excusez-moi, Monsieur, de ne pas vous laisser, en un pareil moment, livré à votre douleur, mais mon devoir m'y oblige. Je crois que nous avons mis la main sur l'assassin.

M. le marquis Agénor-Louis de Courrance était un homme de quarante-cinq ans environ, haut de taille, élégant d'aspect et de manières. Son abord commandait aussitôt la sympathie. Cependant, qu'il fût d'une politesse très grande, on devinait à ses yeux bleus, sombres, un peu rapprochés du nez, qu'il devait être d'un caractère violent. Les sourcils nettement dessinés, et formant une ligne droite noire presque continue au-dessus des paupières, étaient l'indice pour l'observateur d'un tempérament très jaloux. La peau mate avait les reflets roussâtres des hommes dont le sang a des révoltes soudaines.

Il était d'une pâleur mortelle quand il entra chez le juge d'instruction. Aux premiers mots que lui

dit le magistrat, cette pâleur augmenta, et lorsque M. Léauté prononça cette phrase : « Je crois que nous avons mis la main sur l'assassin », M. de Courrance chancela comme s'il allait se trouver mal.

Le magistrat s'avancit déjà pour le soutenir, quand le marquis le prévint du geste :

— J. vous remercie, Monsieur, dit-il, seulement il est inutile que vous m'adressiez aucune question.

— Cependant, Monsieur le marquis, il est nécessaire que je sache si ce Mâtin-Vivier a eu un intérêt quelconque à commettre le crime.

— Je suis sûr que ce n'est pas lui l'assassin, dit froidement le marquis.

— Pourquoi, je vous prie ?

— Parce que c'est moi.

— Vous !...

M. Léauté recula. Il crut que la douleur avait tellement égaré ses idées, qu'il en était subitement devenu fou.

Le gentilhomme comprit.

— Non, je ne suis pas fou, Monsieur, poursuivit M. de Courrance. Il n'y a aucune preuve contre moi. J'aurais pu ne rien avouer ; il ne serait venu à personne l'idée de m'accuser. Mais je ne veux pas laisser peser plus longtemps des soupçons injustes sur un innocent.

On imagine aisément la stupeur du juge d'instruction en écoutant ces paroles. Le marquis avait prononcé les paroles qu'on vient de lire, froidement, posément, comme un homme qui a pris un grand parti. Il était debout au milieu de la chambre, immobile, les bras croisés. M. Léauté le regardait. Il vit le gentilhomme courber la tête et

re d'assistants fuyaient à sa vue, lorsqu'à la suite d'un retour offensif, au milieu des cris : « A l'eau ! à mort ! » l'agent fut environné, désarmé, roulé par terre et finalement roué de coups de cannes, dont les unes étaient peut-être plombées, car il resta inanimé, la figure pleine de sang, sur le trottoir.

La folie furieuse de la foule tomba en voyant l'agent à terre et perdant le sang à flots.

On transporta le blessé dans l'intérieur du café Vachette où des soins lui furent donnés par les jeunes médecins présents.

Longtemps les étudiants restèrent hissés sur les chaises et les tables pour voir ce qui se passait au-dedans du café et formèrent des rangs si pressés qu'il était impossible de pénétrer dans l'établissement.

Le gardien de la paix blessé se nomme Dupont. Il appartient à la 5^e brigade, centrale dite brigade des voitures.

Il habite l'immeuble du café Vachette, et c'est au moment où il sortait par la rue des Ecoles pour aller prendre son service qu'il a été atteint par une pierre.

Au moment où l'agent est tombé et où la foule s'acharnait contre lui, M. Ferroul, qui déjeunait chez Vachette, est intervenu en montrant son écharpe de député et a mis fin à cette scène sauvage en s'écriant :

— La police a une victime à son actif ; ne faisons pas comme elle.

L'agent porte une blessure profonde à la pommette de la joue gauche et trois plaies contuses sur le crâne. Espérons que des lésions internes ne se sont pas produites et que nous n'aurons pas une nouvelle mort à enregistrer.

Paris, 5 juillet.

Il semble que l'on assiste, depuis deux jours, à l'explosion de rancunes longuement amassées et l'on pourrait bien se trouver en face d'une explosion anarchiste.

LES BARRICADES

Des barricades ont été élevées dans toutes les rues aboutissant au boulevard Saint-Germain. Rue de Seine, au coin de la rue Jacob, un omnibus de la ligne Batignolles-Clichy-Odéon est renversé en travers la rue ; de même rue Frustemberg, rue de l'Echaude et rue de Seine. Au carrefour Buci, une barricade est édifiée ; elle est faite d'un omnibus à deux chevaux, de flèches à moitié brisées, d'un amas de pierres et de poutres arrachées dans les maisons en construction avoisinantes.

Des barricades semblaient sortir de terre, et bientôt on les vit s'élever par dizaines, sur le boulevard Saint-Germain, sur le boulevard Saint-Michel, et à tous les carrefours du quartier. A six heures on pouvait compter plus de vingt barricades dressées presque instantanément pour empêcher les charges.

LA PHYSIONOMIE DE PARIS

Ces événements ont produit à Paris une indicible émotion.

La terreur règne sur toute la rive gauche. C'est la commune et l'anarchie qui profitent de l'occasion pour relever la tête.

Le gouvernement est affolé ; M. Carnot très impressionné, malade, a dû rentrer de Marly.

M. Lozé est très soutenu de M. Carnot.

A l'heure actuelle, les manifestations ont dévié ; les étudiants ont fait place à l'armée de la Commune.

son front. Comme écrasé par la violence de son désespoir, par l'âpreté de ses remords, il se laissa tomber sur une chaise en cachant sa figure entre ses mains brûlantes.

M. Léauté, lui, était profondément ému. Il se disait qu'il y a un criminel et criminel, et que l'homme qu'il avait en face de lui, pour avoir commis un forfait odieux, n'en était pas moins digne de pitié.

— Je vous plains, Monsieur le marquis, dit-il, mais vous comprenez que mon devoir...

— Est de me faire arrêter.

Le magistrat s'inclina.

M. de Courrance ne répliqua rien. Il prit son chapeau, qu'il avait déposé sur un meuble en entrant, et répliqua avec calme :

— Je suis prêt.

M. Léauté avait appelé, quand il vit le marquis se tourner vers lui, avec ce mouvement automatique des gens auxquels vient une idée soudaine.

— Puis-je quelque chose pour vous, Monsieur ? demanda-t-il. Veuillez parler.

M. de Courrance hésitait ; enfin il dit presque à voix basse :

— Monsieur, je suis un criminel, un assassin, peu digne d'intérêt, je le sais, mais enfin, avant d'être conduit en prison, je voudrais qu'il me fût permis d'embrasser ma fille.

Le juge d'instruction fit un mouvement.

— Vous ne savez donc pas ?... Mlle de Courrance a disparu.

— Disparu !

— Quand on est entré ce matin chez vous, Mlle Gertrude n'y était plus ; elle avait pris la fuite, et il a été impossible de la retrouver.

RENFORT DE TROUPES

Les ministres se sont réunis, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Dupuy, afin de parer à toute éventualité.

Le ministre de la guerre, sur la demande du président du conseil, a donné l'ordre à toutes les troupes de cavalerie casernées dans la banlieue de Paris, de se rendre, cette nuit à Paris.

LE CORPS DE NUGER

Paris, 5 juillet.

Le corps de Nuger a été enlevé à trois heures de l'hôpital de la Charité.

Le fourgon qui l'emportait est parti pour une station intermédiaire de la ville de Lyon.

Le corps sera dirigé sur Clermont-Ferrand.

Les rues voisines étaient barrées ; aucun incident ne s'est produit.

LES BLESSÉS. — LES MORTS

Les journaux évaluent le nombre des blessés à plus de cent ; il y aurait trois tués, dont un rue de la Huchette par une balle de revolver.

LES ARRESTATIONS

On a arrêté 200 personnes.

LES PRÉCAUTIONS

Des ordres sévères ont été donnés.

Des patrouilles de cavalerie parcourent les rues.

La réunion des étudiants répudie les actes de vandalisme commis.

PROTESTATION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants ont protesté contre ceux qui voudraient leur attribuer la responsabilité des dégâts commis lundi soir, au quartier latin.

Ces dégâts seraient l'œuvre d'un certain nombre d'individus qui n'ont rien de commun avec eux, et qui se sont tout simplement mêlés à leurs groupes, dans le seul but de détruire, et de provoquer le scandale. Les étudiants ont en conséquence repoussé toute solidarité avec ces fauteurs de désordre.

LA BOURSE DU TRAVAIL

Les journaux disent que le Gouvernement n'est pas décidé à fermer la Bourse du travail.

La question des syndicats serait soumise aux tribunaux compétents.

On espère que le conflit sera évité.

LA DÉMISSION DE M. LOZÉ

Le conseil des ministres a décidé en principe le remplacement de M. Lozé, préfet de police qui a offert sa démission. Mais son départ ne deviendra effectif qu'après que l'ordre aura été rétabli.

LA JOURNÉE DE MARDI

L'incohérence et la maladresse des ordres donnés par le ministre de l'intérieur, ont fait dégénérer en manifestation ce qui n'était d'abord qu'un monôme un peu bruyant.

La manifestation est devenue une bagarre ; la bagarre est devenue l'émeute.

Le sang coule depuis deux jours ; il y a eu mort d'hommes.

Cela ne peut plus durer.

L'opinion ne se contentera pas d'une parodie d'enquête dont le résultat est déjà escompté.

Le Parlement et le gouvernement — s'il y a encore un gouvernement — ont des devoirs à remplir.

Plus de paroles. Des actes.

* * *

Vers cinq heures du soir, un groupe de manifestants, composé en majeure partie de jeunes

Le marquis faillit tomber à la renverse.

— Le châtimement ! balbutia-t-il.

Puis il s'élança hors de la pièce en criant :

— Ma fille ! ma fille, où est ma fille ?

Mais un coup nouveau frappant sur cet homme si rudement secoué et de tant de façons, devait avoir raison de ce qui lui restait de force. Le marquis de Courrance s'affaissa sur lui-même et roula à l'évanouissement.

M. Léauté avait assisté, muet, au spectacle de cet homme terrassé par la douleur. Malgré qu'une profonde pitié lui emplît le cœur, il se sentait retenu par son impérieux devoir de magistrat.

— Faites venir le brigadier de gendarmerie, dit-il en ouvrant la porte.

— Vous conduirez demain M. de Courrance à la prison de Bergerac, reprit M. Léauté. Pour aujourd'hui, il est dans un état de santé qui ne lui permettrait pas de faire le voyage. Il passera le reste de la journée et la nuit à la prison de Beaumont. Voici l'ordre.

On a vu que la nouvelle de cette arrestation n'avait pas tardé à se répandre de par la ville. Il est aisé de comprendre combien l'opinion publique s'émut. Cependant, bien que chacun n'ait que des renseignements incomplets, on savait, à n'en pas douter, que le marquis avait avoué être l'assassin. Explique qui voudra, (ou qui pourra plutôt) les étranges contradictions de la nature humaine. Quelques heures auparavant, on n'avait pas assez de malédictions pour ce Maître-Vivier, qu'on soupçonnait d'être le coupable. Et quand on découvrit que le meurtrier était non un étranger, mais le propre mari de la victime, cette circonstance au lieu de rendre le marquis plus odieux

gens de 15 à 16 ans et d'individus en blouse, a fait irruption dans la boutique de M. Levergeois, armurier, 67, rue de Rennes.

En quelques instants, toutes les armes et munitions qui se trouvaient dans le magasin sont enlevées : revolvers, fusils de chasse, poignards, disparaissent comme par enchantement.

Les journaux évaluent le nombre des blessés à plus de 150.

Germinal dit que trois manifestants ont été tués.

Deux cents arrestations ont été opérées.

Le Radical raconte que le député Baudin a été blessé à la jambe par un agent qui l'a reconnu et lui a jeté des débris de fer.

Suivant les dires de certains agents, les brigades auraient plus de cent blessés et quinze morts.

La garde républicaine a quelques blessés peu grièvement.

Les journaux sont d'accord pour déclarer que les désordres ne sont l'œuvre ni des étudiants, ni des ouvriers, mais de gens de la dernière classe que la population répudie.

Le quartier latin est désert. Aucun cri ne se fait entendre.

LA PRESSE

Le Jour est inquiet :

« Ce n'est plus de l'effervescence, c'est de l'émeute. Demain ce sera de la révolte si l'on n'avise pas. »

Le Journal des Débats demande qu'« une autorité ferme se fasse sentir. »

La Liberté exprime les plus vives appréhensions :

« C'est l'émeute qui gronde, c'est l'émeute à laquelle il faut nous attendre, c'est l'émeute qu'il va falloir réprimer. »

Le Temps, d'un ton dont l'anxiété frappera :

« Désormais l'expérience est faite : sous un gouvernement digne de ce nom et surtout sous un gouvernement républicain, où ceux qui représentent la loi représentent, en définitive, la volonté nationale, il est impossible, en quelque occasion et pour quelque motif que ce soit, de faire au désordre sa part. La rue étant la chose de tous, doit être sacrée pour tous, et il faut que les citoyens apportent autant de zèle et de scrupule à respecter la paix publique que le gouvernement et ses agents à la faire respecter. »

A LA CHAMBRE

M. le Président dit qu'il a reçu trois demandes d'interpellation sur les incidents qui ont troublé Paris.

M. Charles Dupuy, président du Conseil, demande à la Chambre d'ajourner la discussion jusqu'au complet rétablissement de l'ordre.

Il déclare que la situation est très modifiée. Les étudiants ont eu la sagesse de se dégager des alliés qui essaient de dénaturer le caractère qu'ils avaient voulu donner à leur manifestation.

Aujourd'hui ce sont des professionnels de l'émeute, des étrangers, des sans-patrie, qui tirent des coups de pistolet sur le boulevard Saint-Michel, renversent les omnibus, et qui terrorisent tout un quartier de Paris. Ceux-là seront balayés. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs).

J'invite la Chambre à reprendre tranquillement ses travaux budgétaires. Elle peut compter que le Ministère fera son devoir avec résolution et avec énergie.

Il ne s'agit pas d'ajourner la discussion à un

contribuait, au contraire, à le faire devenir pressant et intéressant.

Faudrait-il donc admettre pour vraie cette pensée d'un écrivain sceptique de ce temps : « La foule aime tellement ce qui est romanesque, que le roman excuse pour elle les plus grands forfaits... » Or, là, le roman existait, plein de drame et même de tragédie. La tragédie, c'était ce marquis tuant sa femme par jalousie ; le drame, c'était cette pauvre petite fille qui errait à travers champs...

Les foules sont ainsi. Seulement elles ne songent pas que ces événements qui, rompan leur vie monotone, les passionnent pour un jour, font verser bien des larmes à d'autres, et causent de mortels désespoirs.

Le marquis de Courrance pleurait dans la prison. On avait eu soin de le faire passer derrière la mairie afin qu'il ne pût être aperçu de personne.

Il ne recouvra connaissance que lorsqu'on l'eût enfermé.

La prison de Beaumont n'est pas un monument bien farouche d'aspect, néanmoins, sa petite valeur, en tant que géologie. Placée sur un coteau élevé, les cellules sont à une grande hauteur, de plus, elle est bâtie en partie sur le roc, si bien que les voleurs de rencontre qu'on y envoie n'ont jamais eu l'idée de s'évader. Ils se seraient, bien et bien, cassés les reins.

M. de Courrance pleurait. Le malheureux était brisé autant par ses remords que par la pensée de sa fille.

Perdue ! elle était perdue.

Et ce second crime, il en était l'auteur aussi !

mois. Dès que l'ordre sera rétabli, je serai le premier à réclamer une discussion approfondie sur les faits qui ont motivé les trois demandes d'interpellation. Il faut d'abord avoir raison des perturbateurs.

Quand l'opération sera faite, dit M. Dupuy, nous nous expliquerons devant le Parlement.

INFORMATIONS

Le Crédit foncier à la Chambre

On continue à bâcler le budget.

Entre temps M. Lévêque fait une charge à fond contre le Crédit foncier d'où il est sorti.

Il déclare sur l'honneur que cet établissement a subventionné le boulangisme.

Un ordre du jour motivé, accepté par le gouvernement, est voté.

L'émotion causée par cette mise en cause du Crédit foncier est assez vive.

Choses de Saint-Denis

On lit dans le Petit Journal :

Le conseil municipal que cette petite ville s'est donné, et que l'Europe ne lui envie pas, continue la série de ses manifestations plus qu'originales. L'un d'entre ses membres n'a-t-il pas proposé ces jours-ci qu'« en présence des allures provocatrices de la police, qui n'hésite pas à faire usage de ses armes contre les citoyens », ceux-ci fussent invités « à se munir de revolvers et à riposter vigoureusement contre les agents, partout et en toute occasion ! »

Oui, voilà où l'on en est arrivé à St-Denis, après quelques mois d'une administration révolutionnaire.

Le Discours de Guillaume II

Dans le discours du trône lu à l'ouverture de la session du Parlement allemand, l'empereur rappelle d'abord que l'assemblée précédente n'a pas donné son assentiment au projet de loi concernant l'effectif de présence de l'armée allemande en temps de paix.

Il ajoute qu'il a acquis, comme tous les souverains confédérés, la conviction que le développement des institutions militaires des autres puissances empêchait l'empire d'Allemagne de tarder plus longtemps à augmenter son armée pour garantir sa sécurité dans l'avenir, et qu'il a dû, pour cette raison, prendre la résolution de dissoudre le Parlement et d'ordonner de nouvelles élections pour tâcher d'obtenir le résultat reconnu nécessaire.

Depuis la présentation du projet de loi militaire, ajoute le souverain, la situation politique de l'Europe ne s'est pas modifiée et je constate avec une grande satisfaction que les relations de l'empire allemand avec les puissances étrangères sont, comme par le passé, tout à fait amicales et ne sont troublées en aucune façon ; mais le rapport entre les forces militaires organisées de l'Allemagne et celles de nos voisins, nous est encore plus défavorable que l'an dernier. Vu notre situation géographique et étant donné les progrès accomplis par les autres puissances, le développement de nos forces militaires est d'une nécessité urgente.

Pour que je puisse remplir les devoirs que m'impose la Constitution, je juge indispensable

Cet homme commençait son expiation. Il se représentait Gertrude, l'enfant de sa chair, abandonnée en plein champ, à toutes les horreurs de l'insulte et de la faim. Qu'arriverait-il si elle était volée ? Qu'arriverait-il si, après l'avoir volée, on la torturait ? Qui pourrait la retrouver ? Personne, à l'heure présente, ne s'intéressait assez à elle, pour se mettre à sa recherche obstinément. Elle n'avait plus ni père ni mère. La mère était morte, le père était prison. Pauvre Gertrude !

Pour la seconde fois, comme à la mairie, il répéta :

— Ma fille ! où est ma fille.

Son affaiblissement pas-ager avait disparu, la force lui revint subitement. Elle était rendue par l'excès même de son désespoir.

— Je veux sortir d'ici, on me connaît. Si je donne ma parole de revenir me constituer prisonnier, on me croira. Mais enfin, on peut bien me permettre de courir après ma fille, de la sauver. Je veux sortir.

Alors, avec assez de calme, il se mit à appeler. Il attendit quelques instants, on ne lui répondit pas, et cependant sa voix résonnait bien entre ces murailles. Il recommença, s'animant peu à peu, appelant de plus en plus fort. Toujours aucune réponse. L'affollement le prit. Il se rua vers la fenêtre, traversée d'un unique barreau, se penchant au dehors autant qu'il lui était possible, appelant, appelant...

(A suivre).

que l'on s'efforce d'employer toutes les ressources dont dispose le pays à rendre la défense du territoire national suffisante et efficace.

Dans le nouveau projet de loi concernant l'effectif de présence en temps de paix, on a tenu, autant que possible, compte des désirs exprimés lors de la discussion du projet primitif. On a diminué les demandes au point de vue des charges personnelles et des charges financières.

L'intérêt de l'empire exige que l'on se hâte autant que possible à prendre une décision touchant le projet de loi, afin que l'on puisse, dès cette année, procéder à la revue des recrues en prenant pour base le nouvel état de choses.

Le Parlement ne sera donc pas saisi d'autres projets importants.

On continue d'étudier la question relative aux ressources au moyen desquelles on couvrira les dépenses nécessitées par la mesure proposée. Jusqu'à la fin de l'exercice financier actuel, on aura recours aux contributions matriculaires pour faire face à l'augmentation des dépenses.

Grâce à de lourds sacrifices, dit en terminant l'Empereur, l'union de la nation allemande a pu être réalisée.

C'est pour nous un devoir on ne peut plus sacré de conserver les glorieuses acquisitions que Dieu nous a accordées dans notre lutte pour l'indépendance. Nous ne pouvons remplir ce devoir que si nous nous rendons assez forts et assez puissants pour continuer d'être le sûr appui de la paix européenne.

J'espère que nous pouvons compter, les augustes souverains confédérés et moi, sur votre appui et votre dévouement patriotique dans l'accomplissement de notre tâche.

Après avoir lu le discours du Trône, qui a été interrompu deux fois, vers la fin, par des applaudissements, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Allez, Messieurs, et que notre Dieu à tous vous accorde sa bénédiction pour l'accomplissement d'une œuvre glorieuse en vue de la prospérité de notre pays. Amen. »

Ces paroles ont produit une profonde émotion dans l'assemblée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

MM. Ray et Lachière, députés du Lot, ont pris, avec plusieurs de leurs collègues, l'initiative d'un projet de loi dérivant de 50 0/0 les propriétés rurales non bâties, inférieures à 2 hectares.

Candidatures

On lit dans la *Petite Gironde* :

L'arrondissement de Gourdon aura à choisir entre plusieurs candidatures connues depuis quelques mois déjà. Nous les avons signalées au fur et à mesure qu'elles se sont produites. Il suffit maintenant de noter la direction du courant qui se forme à la veille de la grande épreuve. Or, disons-le tout de suite, les sympathies se font de plus en plus nombreuses en faveur de M. Jules Many.

Au risque de nous répéter, disons qu'il n'est là rien qui doive étonner ni surprendre. Les divers concurrents de M. Many offrent cette infériorité manifeste de représenter des groupes hostiles les uns aux autres, tout au moins deux influences irréconciliables, sinon trois, sinon quatre. Voilà près de vingt ans que cette division existe. C'est dire que les électeurs en sont las pour y avoir beaucoup perdu et rien gagné. Avec leur sentiment juste des choses, ils ont vu un moyen bien simple de sortir de cette situation regrettable, et ce moyen consiste à se renger en masse derrière M. Many, un nouveau et un jeune.

Aussi le succès de cette candidature est-il si aisé à prévoir que nous assistons depuis quelques jours à une véritable levée de boucliers. M. Many est l'objet d'attaques aussi persistantes qu'injustes de la part d'adversaires dont la bonne foi ne semble pas être la qualité dominante. Suivant certaine feuille gourdonnaise, l'ancien chef de cabinet du ministre de l'agriculture serait un républicain tiède au programme incolore, que l'ambition seule pousserait à rêver les honneurs. Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur ces procédés vieux comme le monde, et que l'on n'emploie qu'*in extremis* ou dans les cas désespérés.

Commission départementale

Séance du 3 juillet 1893

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Cocula, Delpert et Relhié, secrétaire.

Absents : MM. Duphénéux et Laparra.

La commission départementale accorde des subventions aux communes ci-après désignées : 80 fr. à la commune d'Orniac pour réparation des fontaines, la voirs et lacs ;

80 francs à la commune de St-Cernin, pour réparations des murs de clôture du cimetière ;

80 fr. à la commune d'Ussel, pour réparation d'une fontaine publique ;

100 fr. à la commune d'Exclausels, pour réparations des puits et lacs communaux ;

50 fr. à la commune de St-Médard-Catus, pour la consolidation d'un rocher, à Rostassac ;

100 fr. à la commune de Dégagnac, pour réparations à la maison d'école de garçons ;

Constructions scolaires. — Classement et demandes de subventions.

En vertu de la délégation spéciale qu'elle a reçu du conseil général, la commission classe dans l'ordre suivant et sans fixer le montant des allocations, les demandes de secours formées par diverses communes pour construction de maison d'école. Savoir :

1° Montet et Bouxal, pour construction de deux écoles mixtes ;

2° Beauregard, pour travaux supplémentaires à l'école de garçons ;

8° Un avis favorable est donné à l'octroi de Martel pour l'établissement et prorogation de taxes ;

9° Aliénés. — Remise de la dette du sieur Brugalières de Calamane ;

10° Budget départemental. — Recettes et dépenses. — Acte est donné ;

11° Duravel. Classement d'un chemin vicinal ordinaire. Acte est donné ;

12° Montcuq. Classement d'un chemin vicinal ordinaire. Acte est donné ;

13° Saint-Simon. Classement d'un chemin vicinal ordinaire. Acte est donné.

14° Cours. Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 5. Classé ;

15° St-Médard-de-Presque. Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 5. Adopté.

16° St-Vincent-sur-Lot. Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 5.

La commission adopte, avec la modification opérée par le service vicinal, l'avant-projet ci-dessus et déclare d'utilité publique les travaux à exécuter ;

17° La commission prononce le déclassement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 7 de la commune de Mayrinac-Lentour.

La commission donne acte à M. le préfet de la communication de l'état de situation des recettes et dépenses du budget départemental.

Examen du brevet supérieur

L'examen du brevet supérieur pour les jeunes filles a eu lieu dans le local ordinaire des commissions les 3, 4 et 5 juillet.

13 aspirantes se sont présentées ; 9 ont été définitivement reçues.

Ce sont : Mlles Barrat, Conquet, Delmouly, Hugonneng, Soliniac et Talou, élèves-maitresses de l'école normale ; et Mlles Estival, Pardes et Raynaly du collège de jeunes filles de Cahors.

Certificat d'études primaires supérieures

Le ministre de l'instruction publique adresse aux recteurs une circulaire relative à l'examen du certificat d'études primaires supérieures. Nous en extrayons les indications suivantes :

« A la session qui s'ouvrira le 20 juillet, tout candidat pourra passer l'examen à son choix, d'après l'ancien régime ou le nouveau. L'épreuve écrite de langues vivantes doit consister uniquement en une version d'une dizaine de lignes, faite avec un lexique. Les langues vivantes entre lesquelles l'aspirant pourra exercer son option sont : l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol ou l'arabe.

Congés scolaires

Les recteurs d'académies sont autorisés à fixer les congés du 14 juillet, pour les lycées et les collèges, du jeudi 13 au soir au dimanche 16, à l'heure réglementaire, sous la condition que les classes du samedi 15 seront faites le jeudi précédent.

Les préfets pourront autoriser les vacances des écoles primaires supérieures du 31 juillet au 27 septembre inclusivement, et celles des écoles élémentaires du 31 juillet au 23 septembre inclus.

Dans les départements où la période des vendanges l'exigera, et sur l'avis conforme des maires, il pourra être accordé un supplément de huit jours aux écoliers des communes intéressées.

Les bains des militaires

L'*Officiel* publie une note ministérielle rappelant à l'observation des recommandations faites au sujet des militaires qui se baignent.

Voici le texte de cette note :

« Le ministre a été amené à constater que les prescriptions des circulaires relatives aux militaires qui se baignent, rappelées en dernier lieu par la circulaire du 17 juillet 1890 (*Bulletin officiel* du ministère de la guerre, partie supplémentaire, 2^e semestre 1890, p. 7), sont fréquemment perdues de vue.

Il importe que les chefs de corps tiennent rigoureusement la main à la stricte observation de ces prescriptions.

A cet effet, ils doivent notamment, chaque année, au commencement de la période des chaleurs, rappeler, par la voie de l'ordre, qu'il est formellement interdit aux militaires de se bai-

gner isolément et que ceux qui enfreindraient cette défense seraient sévèrement punis.

La surveillance des casernes

Le ministre de la guerre a été informé que l'entrée des casernes et des bâtiments militaires était trop facilement accessibles aux personnes étrangères au service.

Dans une circulaire aux commandants de corps d'armée, le général Loizillon les invite à rappeler aux commandants d'armes de chaque garnison les articles 10 et 89 du règlement du 30 juin 1856 sur le service du casernement et l'article 10 du règlement du 20 décembre 1861, qui interdisent formellement l'entrée des bâtiments militaires, quartier et casernes.

L'intervention ministérielle a pour origine des faits d'ordre divers.

On a relevé des investigations, frisant l'espionnage, à la charge des courtiers marrons, de fournisseurs exotiques, s'introduisant auprès des sous-officiers, tout autant pour leur vendre des bijoux frelatés et autres objets de luxe, que pour en obtenir des renseignements techniques sur l'armement.

Des sous-officiers, sollicités par ces étrangers, commis-voyageurs en pacotille, ont signé des billets qu'ils n'ont pu payer à l'échéance.

La dispense de l'aîné de sept enfants

Le conseil d'Etat statuant au contentieux sous la présidence de M. Laferrière, vient d'avoir à se prononcer sur l'interprétation de l'article 21 de la loi militaire, aux termes duquel la dispense en temps de paix est conférée au fils unique ou à l'aîné des fils d'une famille de 7 enfants.

L'assemblée, sur le recours du ministre de la guerre, a décidé que l'aîné de 3 enfants ne saurait se prévaloir de ce que son père a épousé, en secondes noces, une veuve ayant déjà quatre enfants, pour soutenir qu'il devrait être ainsi considéré comme l'aîné d'une famille de 7 enfants.

Il n'existe en effet, aucun lien de parenté entre lui et les enfants de sa belle-mère et ces derniers ne peuvent entrer en compte pour lui faire obtenir la dispense prévue par la loi.

Comité d'études et de vigilance contre le phylloxera

Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera se réunira samedi 8 juillet courant, à 3 heures du soir, en l'hôtel de la préfecture, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Pigeon voyageur

Un pigeon voyageur ayant au pied droit un anneau portant l'inscription suivante « 1892. K 594 » a été capturé dans la commune de Vayrac.

Ce pigeon a été envoyé à M. le général commandant la subdivision à Montauban.

L'appel des réservistes et les grandes manœuvres

Nous avons dit que le conseil des ministres avait décidé de reporter l'appel des réservistes au 5 septembre. Ce nouveau changement de date laisse dans l'indécision complète les réservistes qui avaient déjà pris toutes leurs dispositions pour partir le 21 août. Feront-ils 28 jours ? N'en feront-ils que 14 ? Telle est la question qui nous est posée de toutes parts.

Evidemment le programme des grandes manœuvres va être remanié de fond en comble, par suite de l'appel tardif des réservistes.

Dans ces conditions, les deux cent mille réservistes convoqués cette année doivent être fixés le plutôt possible sur les obligations militaires qu'ils auront à remplir au mois de septembre prochain.

Transport en chemins de fer

Le ministre de la guerre avait appelé l'attention de son collègue des travaux publics sur des pétitions présentées par un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats retraités, à l'effet d'obtenir le bénéfice du transport au quart du tarif sur les voies ferrées.

M. Viette se basant sur ce qu'une pareille faveur établirait un précédent que ne manqueraient pas d'invoquer d'autres catégories de retraités, et rappelant les récentes mesures qui ont notablement abaissé le tarif des voyageurs, a répondu au général Loizillon qu'il n'était pas possible de donner aux pétitions en questions les suites désirées.

Vol

Un vol d'une montre a été commis dimanche dernier, au préjudice de Mlle Berthe Aynié, âgée de 21 ans, institutrice à Cahors, demeurant rue des Capucins.

Ce bijou avait été déposé sur la cheminée d'une chambre, dont la porte, qui communique à l'escalier, était restée ouverte.

Dans cette maison, il y a de nombreux locataires. Au moment où le vol a été commis (entre 6 et 7 heures), Mlle Aynié était avec sa fille de service dans une pièce contiguë à celle où le vol a été commis.

Elles n'ont rien vu ni entendu. Une enquête est ouverte.

Gourdon

Par suite de la température quasi sénégalienne que nous subissons en ce moment, notre foire de la Saint-Jean, qui a été tenue vendredi dernier, n'a été ni bien grande ni bien fertile en affaires.

Les divers marchés étaient cependant assez bien approvisionnés pour la saison et l'on nous signale une légère reprise sur les bestiaux.

Il s'est vendu quelques paires de bœufs d'attelage, dans les prix de 550 à 750 fr. la paire ; ceux destinés à la boucherie étaient en hausse sur les derniers marchés, ils se sont vendus de 32 à 35 fr. le quintal, poids vif.

Les veaux valaient de 25 à 30 fr. le quintal.

On signale également une légère hausse sur les moutons gras, qui se sont vendus de 30 à 32 fr. le quintal.

90 hectolitres de blé vendus de 17 à 18 fr. 50 l'hectolitre.

25 hectolitres de seigle, vendus 12 fr. 70.

30 hectolitres d'avoine, vendus 9 fr. 10.

50 hectolitres de noix, vendus 11 fr.

15 hectolitres de pommes de terre vendus 4,10.

La volaille valait de 65 à 75 centimes la livre.

Les oisons, de 1,60 à 1,70 la pièce.

Les œufs, de 45 à 50 centimes la douzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet 1893. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1893, la compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2 :

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du vendredi 7 juillet inclus au dimanche 16 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 17 juillet ;

2° Les billets délivrés du jeudi 13 juillet au dimanche 16 juillet, ces deux jours inclus de Paris pour toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 17 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des billets simples ;

Aux gares instantes de Roc-Amadour de moins de 20 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, les trains 16 et 21 s'arrêteront à la station de Roc-Amadour.

Dernières nouvelles

Paris, jeudi 6 juillet.

Aucun incident n'a été signalé après minuit. Les journaux constatent que la journée d'hier a été moins grave que les précédentes. On espère que les émeutes sont terminées.

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le Tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelquefois fort chers. Le principal est de se procurer une bonne marque et à ce titre le « Tapioca Rils » n'a plus de réputation à faire et toutes les bonnes maisons de comestibles en sont approvisionnées.

LE BAL DES QUATRE-Z-ARTS

Le compte rendu complet des poursuites intentées contre le bal des Quatre-z-Arts, ainsi que les curieuses plaidoiries des avocats défenseurs MM. Lagasse et Jean Bataille, ont été reproduites *in-extenso* dans le *Courrier Français* de cette semaine, daté du 25 juin, qu'on peut se procurer dans tous les kiosques, librairies et gares, ou aux bureaux du journal, 14, rue Séguier, à Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 Juillet, 1893.

Les places étrangères nous envoient des cours en hausse sur ceux de la veille ; malheureusement les transactions sont toujours rares à la bourse de Paris. Le 3 0/0 perpétuel débute à 97.40 fléchit aussitôt à 97.32 et regagne difficilement le cours d'hier à 97.50. Au comptant, il fait 97.25 pour se relever ensuite à 97.35. L'amortissable vaut 97.45 et le 4 1/2 106.70.

L'Italien est toujours difficile à placer. Les autres fonds internationaux sont plus fermes. Le Turc cote 21.90. L'Extérieure s'inscrit à 62 7/8 en baisse de 1/8 sur son cours du début. Le Portugais est à 22 7/16.

La Banque de France fait 3890. Le Crédit Foncier oscille entre 975 et 977. Le Crédit Lyonnais est fort recherché aux environs de 760. Nos chemins de fer sont fermes. Le Lyon à 1505, le Nord à 900, l'Orléans à 1505 et l'Ouest à 1090.

Les recettes du Suez se sont élevées pour la journée d'hier à 120,000 fr., aussi cette valeur enregistre-t-elle une plus value à 2705. La Banque de Paris montre toujours une grande fermeté.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX
Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 %, en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être

faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

QUINQUIN
LABARRAQUE

VIN FÉRRIFÈRE, TONIQUE DIGESTIF, APPRÉCIÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.
EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

Etude de M^e H. LACOSTE, avoué à Gourdon

A VENDRE

A suite de folle-enchère, au tribunal civil de Gourdon, le mardi 18 juillet 1893

1^o Une maison sise à Gourdon affectée à un hôtel dit :

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Sur la mise à prix de huit 8,000 fr. mille francs ci

2^o Une terre sise commune de Gourdon, sur la mise à prix de trois cents 300 fr. francs ci

Pour extrait,
Signé : LACOSTE, avoué.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Echarpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

GUERISON
Certaines et Radicales
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE,
SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÉTASTASES
PLAQUES ULCÉRÉES VARIOLEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBLANC, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n^o 7

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Casserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE
de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois tous genres

Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures de maîtres.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de Meissonier, mesurant : 40 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.